

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_044 : TOURISME / AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'EPIC "OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'AURILLAC" ET AURILLAC AGGLOMÉRATION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 "MOYENS FINANCIERS"

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Dans le cadre de l'aménagement du « Sentier de découverte des Gorges de la Jordanne », l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac va accompagner la Collectivité, à partir de la saison estivale 2025, dans la gestion de l'équipement, en effectuant les prestations d'accueil et de billetterie sur le site.

L'article 10 de la convention d'objectifs 2023-2025 conclue entre l'EPIC et l'Agglomération, approuvée par délibération n° DEL_2022_139 du 15 décembre 2022, ne comporte pas de dispositions relatives au reversement d'un éventuel excédent d'exploitation. A ce titre, la convention fait l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs conclue entre l'EPIC « Office de Tourisme » et Aurillac Agglomération, en tant qu'il fixe les modalités de reversement des

excédents d'exploitation des sites touristiques gérés par l'EPIC pour le compte d'Aurillac Agglomération, conformément à l'article 10 de la convention, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.